

Certificat pour opérateurs, groupements d'opérateurs et exportateurs dans les pays tiers pour les produits biologiques à importer dans l'Union européenne

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document MA-BIO-154.504-0000117.2025.001		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs <input checked="" type="checkbox"/> Exportateur										
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SETRAGAL sarl Adresse Av MLY RACHID, Lot Zohor, N° 23 Tanger Pays Maroc	Code ISO MA	I.4 Autorité/Organisme de contrôle Autorité ECOCERT SAS (MA-BIO-154) Adresse BP 47 - Lieu-dit Lamothe Ouest , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France	Code ISO FR									
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur, du groupe d'opérateurs ou de l'exportateur <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Exportation 												
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques 												
	I.7 Répertoire des produits <table border="0"> <tr> <td>Nom du produit</td> <td>Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848</td> </tr> <tr> <td>Huile d'argan: Huile d'argan torréfiée et non torréfiée.</td> <td>Biologique</td> </tr> <tr> <td>Huile végétale brute (autres): Huile de graines de figue de barbarie</td> <td>Biologique</td> </tr> <tr> <td>Hydrolats: eau de rose</td> <td>Biologique</td> </tr> </table>					Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	Huile d'argan: Huile d'argan torréfiée et non torréfiée.	Biologique	Huile végétale brute (autres): Huile de graines de figue de barbarie	Biologique	Hydrolats: eau de rose	Biologique
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848											
	Huile d'argan: Huile d'argan torréfiée et non torréfiée.	Biologique											
	Huile végétale brute (autres): Huile de graines de figue de barbarie	Biologique											
Hydrolats: eau de rose	Biologique												
Ce document a été délivré conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/1378 de la Commission pour certifier que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs se conforment au règlement (UE) 2018/848.													
I.8 Date, lieu Date 30 janvier 2025 15:36:12 +01 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)	Nom et signature ECOCERT SAS	I.9 Validité Certificat valable du 29/01/2025 au 31/03/2026											

Certificat pour opérateurs, groupements d'opérateurs et exportateurs dans les pays tiers pour les produits biologiques à importer dans l'Union européenne

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Quantité de produits
	II.2 Informations sur les terres
	II.3 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
	II.4 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant
	II.6 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.7 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 46, paragraphe 2, point d), du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0657.pdf
	II.8 Autres informations Only the electronic version available at the following link: [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] is valid.